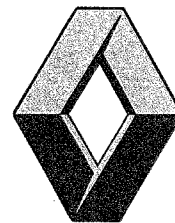


LA Force en Liberté
FO FO FO FO FO FO FO
L'efficacité réformiste

FO



Usine
Georges Besse de Douai
Tél. : 01/76/83/95/86
Fax : 03/27/95/04/51

Le : 19 mai 2010- TG22

FORCE OUVRIERE appelle à la grève interprofessionnelle et à la manifestation à PARIS, le mardi 15 juin

Tout le monde le sait maintenant, le gouvernement s'apprête à reculer l'âge légal de départ au-delà de 60 ans et/ou à allonger la durée de cotisation pour bénéficier du taux plein. Le plan de rigueur annoncé par le Premier Ministre le confirme à sa manière : il s'agit de réduire les dépenses sociales pour obtenir l'approbation des marchés financiers.

FORCE OUVRIERE a décidé de passer à l'action.

**Réformes de 1993, 2003
et.....2010**

**LE ROULEAU
COMPRESSEUR !!!**

Depuis l'instauration de la retraite à 60 ans en 1993, deux « réformes » sont venues bouleverser le système.

En 1993 ? Le Premier Ministre de l'époque, Edouard

BALLADUR, profite de l'été pour durcir le régime des salariés du privé en augmentant la durée de cotisation de 37,5 à 40 ans) et le nombre d'années servant à calculer le montant de la retraite (les 25 meilleurs années à la place des 10). Ces mesures provoquent une baisse, à terme, de 20% du niveau des retraites. Cette seule « contre-réforme », conjuguée à

l'indexation des coefficients sur les prix au lieu des salaires conduit à reprendre l'équivalent de 10% de la masse des prestations aux retraités, chaque année !

En 2003, la loi FILLON étend l'allongement de la durée de cotisation aux fonctionnaires. Elle va aussi plus en instaurant une augmentation automatique de la durée de cotisation en fonction de l'augmentation de l'espérance de vie : 40 ans en 2008, 41 ans en 2010 et vraisemblablement 41,5 ans ensuite. Elle taxe et supprime également les préretraites, qui permettaient aux salariés de certaines branches d'arrêter de travailler avant 60 ans avec le maintien d'une partie du salaire par l'entreprise. Pour faire avaler la pilule, le gouvernement promet que la pénibilité des métiers sera prise en compte et permettra à ceux qui ont exercé des métiers difficiles de partir plus tôt. Il s'engage également à ce que les salariés qui ont commencé à travailler jeunes puissent partir avant 60 ans si ils ont suffisamment cotisé. Sept ans plus tard, la question de la

pénibilité n'a pas avancé concrètement d'un centimètre et le dispositif des carrières longues a été durci récemment pour intégrer l'allongement à 41 ans et réduire le nombre de bénéficiaires...

Mise en scène d'une faillite prétendue, prévisions et chiffres alarmants pour conditionner l'opinion publique et la convaincre d'accepter des sacrifices, les réformes de 1993 et de 2003 ont bien des points communs. Mais elles n'ont rien résolu puisque à nouveau la réforme annoncée pour 2010 reprend les mêmes thématiques, aggravées par les effets de la crise économique.

Au final, les salariés et les retraités du privé et du public doivent encore et encore subir le coût de ces « réformes » et les restrictions qu'elles induisent : recul de l'âge de la retraite au-delà de 60 ans, nouvel allongement de la durée de cotisation et tout cela sans que les problèmes de financement soient résolus puisqu'ils proviennent non pas des systèmes de retraites, mais d'une économie de plus en plus inégalitaire et spéculative.

JEUNES

LA RETRAITE VIRTUELLE ?

« La retraite ? Mon problème c'est plutôt de trouver un emploi » : oui mais... Les jeunes sont aujourd'hui parmi les premières victimes de la crise économique. Parce que la plupart des entreprises n'embauchent plus ou peu et suppriment des emplois (près de 800 000 emplois manquants du fait de la crise !), le chômage des 18-25 ans, déjà élevé en temps normal, atteint des sommets. Non comptabilisées pour la retraite ces périodes de chômage ajoutent un handicap et frappent les jeunes une nouvelle fois. C'est la double peine.

Résultat, les inégalités s'accroissent : à 30 ans, un salarié né dans les années 1970 a cotisé, en moyenne, sept trimestres de moins que la génération précédente au même âge. Mais pire encore, à cause des précédentes réformes de 1993 et de 2003, il lui faudra cotiser, donc travailler, 11 trimestres de plus, soit un recul a minima de 4,5 ans pour espérer une retraite.

Le droit à un vrai travail avec un vrai salaire est donc déterminant pour un jeune et pour sa retraite future. Comme il l'est de manière plus générale : ainsi le gouvernement affole l'opinion publique en affichant que si 4 actifs cotisaient pour 1 retraité en 1960, il y en a 2 en 2010 et il n'y en aura plus que 1,3 en 2030. Mais justement, cela pose la question du taux de chômage (près de 4 millions de personnes, à la recherche d'un véritable emploi aujourd'hui). C'est cela qu'il faut résoudre et non pas s'adapter indéfiniment au chômage en reculant sur le plan social. Comment comprendre que l'on impose aux plus anciens qui ont encore un emploi de travailler après 60 ans et au-delà en retardant ainsi l'accès à l'emploi des générations suivantes ?

Pour **FORCE OUVRIERE**, plutôt que de priver les jeunes de toute perspective de retraite, il faut au contraire prendre en compte les nouvelles situations auxquelles ils sont confrontés et qui n'existaient pas lorsque le système a été mis en place : En temps de crise économique comme aujourd'hui, les périodes de chômage non indemnisé subies par les jeunes doivent exceptionnellement être validées pour la retraite.

De même, **FORCE OUVRIERE** propose la mise en place d'une Allocation de Solidarité Intergénérationnelle (ASI), dispositif permettant au salarié Sénior qui le souhaite de cesser partiellement son activité sans perte de salaire, tout en transmettant son savoir et son expérience à un jeune éventuellement embauché.

FORCE OUVRIERE a pris ses responsabilités. Face aux menaces qui pèsent sur les retraites, sa commission exécutive, réunie le 4 mai, a décidé « d'appeler le 15 juin à une journée de grève interprofessionnelle avec manifestation à PARIS ».

Pour l'organisation syndicale, ce type d'action est la seule à même de faire reculer le gouvernement sur ces projets de réforme des retraites.

A ceux qui critiquent une posture de « cavalier seul », le Secrétaire Général FO, Jean-Claude MAILLY, a expliqué le 6 mai sur canal + : « Cela fait un an qu'on discute avec les autres organisations syndicales, ce n'est pas une décision prise unilatéralement ».

LES MANIFS A REPETITION EPUISENT

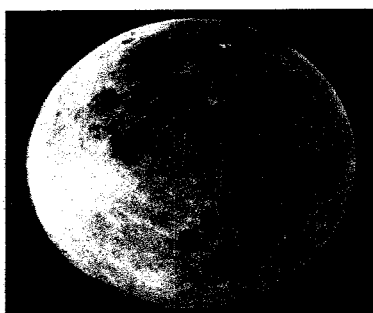
Dés mars 2009, **FORCE OUVRIERE** avait en effet proposé lors de réunions intersyndicales, la grève interprofessionnelle expliquant qu'il s'agissait d'un mode d'action plus efficace que les manifestations à répétition qui épuisent les salariés. Sans succès.

Cette année, début avril, la Confédération a réitéré par écrit, auprès des autres organisations syndicales, sa proposition d'une grève interprofessionnelle de 24 heures « au moment opportun », conformément à la décision prise à l'unanimité par le « parlement » FO.

Cette offre ayant reçu une fin de non-recevoir, les instances FO se sont réunies le 4 mai pour choisir une date de mobilisation.

Ce sera donc le 15 juin.

Il y a les syndicats qui vous promettent la lune....



et FO qui obtient des garanties concrètes pour les salariés

